RGPD ART. 44 À 46 · ART. 11 DU DPA

Localisation des données et transferts hors UE

Où sont hébergées et traitées les données que nos clients confient à la solution REVIEWIT, dans quels cas un accès depuis un pays tiers est possible, et la synthèse de l'analyse d'impact que REVIEWIT a conduite sur ces transferts.

VERSION
1.0 · Novembre 2026

PÉRIMÈTRE
REVIEWIT SAS · solution SaaS REVIEWIT, toutes régions

DIFFUSION
Public

Document établi en français et en anglais ; la version française fait foi.

SOMMAIRE

01 Où sont les données
02 Assistant RITA et modèles d'IA
03 Transferts et mécanismes
04 Synthèse de l'analyse d'impact des transferts
05 Engagements de REVIEWIT

OBJET

Le présent document décrit, pour les données traitées par REVIEWIT SAS pour le compte de ses clients, le lieu d'hébergement et de traitement, les transferts hors de l'Union européenne et leur encadrement (chapitre V du RGPD). Il synthétise l'analyse d'impact des transferts (AITD) menée par REVIEWIT selon la méthode recommandée par la CNIL.

Il a une valeur d'information : l'article 11 et l'annexe 2 de l'accord de traitement des données (DPA) version 1.2 font foi.

SECTION 01 Où sont les données

- **Région choisie par le Client.** Les données sont hébergées dans la région d'hébergement choisie par le Client et inscrite aux conditions particulières, dans l'Union européenne ; par défaut, Paris (DPA, art. 2 et annexe 2).
- **Stockage et traitement dans la région.** Bases de données, stockage, sauvegardes et envoi des notifications par courriel sont assurés dans cette région. Chaque souscription dispose de ses propres bases.
- **Chiffrement.** Les bases sont chiffrées au repos dans la région du Client ; les archives sont chiffrées sur une clé dédiée à rotation annuelle ; les échanges sont protégés par TLS 1.2 ou 1.3, y compris vers les bases.
- **Fin de contrat.** Le paquet de restitution et l'archive d'export restent chiffrés dans la région d'hébergement du Client pendant la période d'extraction (DPA, annexe 6, art. 9.3).
- **Support.** Les échanges avec le Client par courriel passent par une messagerie hébergée en France, dans la frontière des données de l'Union européenne.

SECTION 02 Assistant RITA et modèles d'IA

- L'assistant RITA est désactivable ; le mode « IA générative » n'est actif que si le Client l'active, dans la limite fixée par l'avenant de traitement IA (annexe 4 du DPA).
- En mode IA, les données ne sont transmises qu'au service de modèles de l'hébergeur, dans la région de la souscription, avec un profil d'inférence limité à la géographie de cette région : le profil « eu. » pour une région européenne. Toute autre route est refusée par le service.
- Le profil « eu. » peut traiter une requête dans une autre région européenne de l'hébergeur que celle de la souscription, y compris en Suisse, pays qui bénéficie d'une décision d'adéquation de la Commission européenne (article 45 du RGPD).
- Ni REVIEWIT ni ses fournisseurs n'utilisent les données du Client pour entraîner des modèles. REVIEWIT ne conserve pas les conversations ; la piste d'audit garde une empreinte de chaque question (douze mois) et le journal des questions de données est purgé à trente jours (DPA, art. 12).
- Les fournisseurs d'IA en appel direct (Anthropic, OpenAI, Mistral AI) ne sont pas utilisés : aucune de ces routes n'est ouverte. Leur ouverture exigerait le choix exprès du Client et, hors de l'Union européenne, une analyse d'impact des transferts préalable.

SECTION 03

Transferts et mécanismes

DESTINATAIRE	SITUATION	MÉCANISME	AITD
Hébergeur Amazon Web Services EMEA SARL	Données stockées et traitées dans la région du Client. Accès ponctuel possible du personnel de l'hébergeur ou de ses sociétés affiliées depuis un pays tiers, notamment les États-Unis, pour le support ou l'exploitation	Data Privacy Framework (Amazon Web Services, Inc.) et clauses contractuelles types 2021/914, avec l'addendum supplémentaire de l'hébergeur	Conduite par prudence (section 04)
Envoi de courriels Scaleway SAS	France	Aucun transfert	Sans objet
Messagerie du support Microsoft Ireland Operations Limited	France (région du tenant), frontière des données de l'UE ; transferts possibles vers Microsoft Corporation (États-Unis)	Data Privacy Framework (décision d'adéquation) et clauses contractuelles types 2021/914, module 3	Non requise (article 45) ; réexaminée si la décision d'adéquation cesse de s'appliquer
Modèles d'IA Amazon Bedrock, si le mode IA est activé	Région de la souscription et régions européennes du profil « eu. », dont la Suisse	Aucun transfert hors de l'Union pour les régions de l'Union ; Suisse : décision d'adéquation	Sans objet
IA en appel direct Anthropic, OpenAI, Mistral AI	Aucune route ouverte	Clauses contractuelles types à l'ouverture d'une route	Préalable à toute ouverture

Les données dont REVIEWIT est lui-même responsable du traitement (facturation, site public) relèvent de sa politique de confidentialité et ne figurent pas dans ce tableau.

SECTION 04

Synthèse de l'analyse d'impact des transferts

L'analyse a suivi les six étapes du guide de la CNIL. Elle porte sur le seul transfert en service qui repose sur les clauses contractuelles types : l'accès possible du personnel de l'hébergeur depuis un pays tiers.

1. Le transfert	Les données restent stockées dans la région du Client. Le transfert envisagé est un accès occasionnel, pour le support ou l'exploitation des services de l'hébergeur.
2. L'outil de transfert	Clauses contractuelles types 2021/914 (modules 2 ou 3), intégrées à l'accord de traitement de l'hébergeur, avec un addendum supplémentaire sur la contestation des demandes des autorités et l'information du client. L'entité américaine est en outre certifiée au Data Privacy Framework : l'analyse vaut pour le cas où la décision d'adéquation cesserait de s'appliquer.
3. Le droit du pays tiers	États-Unis : la section 702 du FISA et l'Executive Order 12333 peuvent viser un fournisseur de services de communications électroniques. L'Executive Order 14086 (proportionnalité, recours devant la Data Protection Review Court) fonde la décision d'adéquation du 10 juillet 2023, et ses garanties bénéficient aussi aux transferts sous clauses contractuelles types.
4 et 5. Les mesures	Chiffrement au repos des bases et des archives, clés gérées dans la région ; chiffrement en transit (TLS) ; isolement des souscriptions ; accès aux données de production réservé et tracé ; addendum supplémentaire de l'hébergeur.

6. La conclusion	Risque résiduel faible : accès hypothétique, données chiffrées, garanties de l'Executive Order 14086. Le transfert est maintenu. L'analyse est réexaminée au moins une fois par an, et à tout changement de l'accord de l'hébergeur, de la décision d'adéquation ou de la région d'hébergement.

SECTION 05 Engagements de REVIEWIT

- Aucun transfert hors de l'Union européenne n'est réalisé en dehors de ceux mentionnés à l'annexe 2 du DPA, chacun avec son mécanisme, complété par les mesures issues de l'analyse d'impact des transferts (DPA, art. 11).
- REVIEWIT informe le Client sans délai si un mécanisme cesse de s'appliquer, notamment en cas d'invalidation de la décision d'adéquation.
- Tout ajout ou remplacement d'un sous-traitant ultérieur est notifié au moins trente jours à l'avance, avec un droit d'opposition (DPA, art. 6).
- Toute nouvelle route d'IA en appel direct suppose le choix exprès du Client et, hors de l'Union européenne, une analyse d'impact des transferts conduite avant son ouverture.
- Les mêmes mesures techniques protègent les données non personnelles du Client, hébergées dans la même région.

REVIEWIT SAS · Délégué à la protection des données : dpo@we-reviewit.com · Sécurité : security@we-reviewit.com. Document revu au moins une fois par an et après tout changement de sous-traitant ultérieur ou de mécanisme de transfert.